



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 24 Février 2016**

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENUEVTE :</b> M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse,  Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude,  M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador,  Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie,  Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène,  M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald,  M.GASC Georges à M.BRUN Olivier,  M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

**Objet : ZAE de la BARTHE – Vente du lot 1 de la copropriété 3C La Barthe II – Autorisation de signature donnée au Président.**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que M. Mathez a formulé une offre d'acquisition du local situé 6 rue du Tonnelier, ZAE de la Barthe constituant le lot 1 de la copropriété 3 C La Barthe II à Paulhan au prix de 90 000 € net vendeur.

Il précise que les services des Domaines ont évalué ce local au prix de 103 000 € HT.

La Communauté de communes dispose d'une marge d'appréciation de +/- 15 % afin de tenir compte des éléments particuliers de chaque local (espace extérieur à jouissance privative, isolation, portail d'accès, parking...).

M. Mathez est le gérant de la clinique vétérinaire située sur la ZAE de la Barthe à Paulhan. Il est locataire depuis 2011 du local dans lequel il exerce son activité.

M. Mathez souhaite pérenniser et améliorer les conditions d'exercice de son activité en installant notamment une salle de radiologie et une salle de chirurgie.

Comme tenu de ces informations, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente du local constituant le lot 1 de la copropriété 3C La Barthe II, à M. Mathez ou toute société dont il serait gérant ou associé prix total de 90 000 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu un avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunie, le 17 Février 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE ,**

**APPROUVE** la vente du local constituant le lot 1 de la copropriété 3C La Barthe II, à M. Mathez ou toute société dont il serait gérant ou associé prix total de 90 000 € HT net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160226-2016-02-24-15-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016